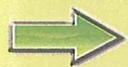


## Coup d'Pouce Scolaire

L'aide financière attribuée concerne :

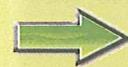
Pour l'achat de matériel :



les lycéen(e)s et étudiant(e)s germinois(es) n'étant pas en situation d'alternance qui ont besoin, dans le cadre de leur formation, d'acheter du matériel spécifique.

Aide accordée : 50 % du budget concerné, dans la limite de 100 €.

Voyage d'étude pédagogique dans le cadre de la scolarité :



les jeunes étudiant(es) et lycéen(ne)s germinois(es) qui doivent participer à un voyage pédagogique en rapport avec leur formation de base.

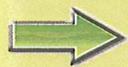
Aide accordée : 50% du budget concerné dans la limite de 200 €.



Cette aide financière ne concerne pas les voyages scolaires dits de découverte, de loisirs...

**BAFA** (*brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur*)

L'aide financière attribuée concerne :



Le stage de perfectionnement et ne pourra être attribuée pour des stages déjà effectués.



Cette aide ne concerne pas les jeunes entrant dans un parcours professionnel d'animation car une prise en charge peut-être faite (*selon critères*), par la Mission Locale.

La prise en charge par la municipalité représente 30 % du coût du stage.

**Renseignements :**

**CRJ (Centre des Ressources Jeunesse)**

**Tél : 01.60.83.97.03**

## PROJET COUP D'POUCE



Avec "coup'd'pouce", la municipalité de Saint-Germain-lès-Arpajon apporte une aide financière aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne bénéficient pas des subventions départementales et/ou régionales.

Les projets aidés concernent :

- la carte Imagin'R,
- le permis de conduire,
- la scolarité,
- le BAFA,

Le Centre de Ressources Jeunesse ciblera les demandes des jeunes pour les orienter dans leurs démarches en fonction des critères définis et présentera le dossier au CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) pour validation et attribution de l'aide.



Les aides ne peuvent être attribuées qu'une seule fois par demandeur et ne pourront être accordées si le règlement a déjà été effectué.

## CARTE IMAGIN'R

L'aide financière attribuée concerne :



les étudiant(e)s germinois(es) ne pouvant prétendre à la subvention départementale et n'étant pas en situation d'alternance rémunérée.

La prise en charge par la municipalité représente 20 % du montant de la carte.

## PERMIS DE CONDUIRE

L'aide financière attribuée concerne :



les germinois(es) de 16 à 25 ans, n'étant pas en situation d'alternance rémunérée et dont l'emploi étudiant est situé dans un lieu peu ou mal desservi.



Cette aide n'intervient qu'une fois le code obtenu.

La prise en charge par la municipalité représente 10 % du coût de la formation de base au permis

Droit FORMATION

Sport

Projets

Loisir  
Culture

Expliquez-nous lisiblement votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin du permis de conduire :

---

---

---

### ATTESTATION D'INSCRIPTION DANS UNE AUTO-ECOLE

Je soussigné(e) M./Mme \_\_\_\_\_ représentant(e) de l'auto-école \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ atteste que l'apprenti(e) conducteur/conductrice \_\_\_\_\_ est bien inscrit(e) depuis le \_\_\_\_\_ dans mon établissement afin d'y préparer le permis \_\_\_\_\_ et qu'il/elle a réussi l'examen théorique le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature et cachet

Signature du demandeur

Signature des parents (*si mineur*)

Le \_\_\_\_\_

Montant de l'aide accordée par la commission : \_\_\_\_\_

- ✓ Documents à joindre obligatoirement :
- ✓ justificatif de domicile de - de 3 mois (*facture EDF, téléphone*),
- ✓ photocopie de la carte nationale d'identité,
- ✓ photocopie de la carte d'étudiant(e) ou certificat de scolarité,
- ✓ photocopie du courrier confirmant l'aide accordée ou du rejet,
- ✓ RIB de l'organisme + facture et/ou devis, et/ou courrier,
- ✓ photocopie du contrat de travail,
- ✓ attestation de réussite du code de la route.

**Vous pouvez joindre tout autre document vous semblant nécessaire.**

Droit **FORMATION** Sport



# PROJET COUP D'POUCE



Consciente que le permis de conduire est indispensable pour permettre aux étudiants d'accéder à des «jobs de complément», la ville de Saint-Germain-lès-Arpaion donne un "coup d' pouce", aux germinois(es) de 16 à 25 ans.

Cette aide financière concerne les étudiant(es) n'étant pas en situation d'alternance et dont l'emploi «étudiant» est situé sur un lieu peu ou mal desservi par les transports en commun.



Cette aide intervient une fois le code obtenu et représentera 10 % du coût de la formation de base du permis de conduire.

Remplissez le formulaire ci-après et retournez-le avec toutes les pièces demandées au Centre de Ressources Jeunesse.

Une fois votre dossier complet, vous serez informé de la date de la commission d'attribution et la décision vous sera notifiée par courrier.

**Dossier à remettre au :**

Centre de Ressources Jeunesse  
9 rue René Dècle - 91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON  
Tél : 01.60.83.97.03

## BENEFICIAIRE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Tél fixe : .....-.....-.....-.....-..... Tél portable : .....-.....-.....-.....-.....

Date de naissance : .....-.....-..... Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

M@il : \_\_\_\_\_

### Situation familiale :

célibataire

marié(e)

vie maritale

autre, précisez : \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants à charge : \_\_\_\_\_

### Situation scolaire :

étudiant(e)

lycéen(ne)

### Mode de financement du permis de conduire :

parents

montant : \_\_\_\_\_

apport personnel

montant : \_\_\_\_\_

autre, précisez \_\_\_\_\_

montant : \_\_\_\_\_

### Autres aides financières demandées :

Avez-vous sollicité d'autres aides financières ? oui non

Quel est le montant des aides accordées ? \_\_\_\_\_

Organismes ? \_\_\_\_\_



Structure choisie pour le stage d'approfondissement :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date prévue de la formation : \_\_\_\_\_

Coût : \_\_\_\_\_

Autres aides financières demandées :

Avez-vous sollicité d'autres aides financières (caf, DDCS, mission locale, Conseil Général, ...)  oui  non

Quel montant a été accordé : \_\_\_\_\_

Organismes : \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

Signature des parents (si mineur)

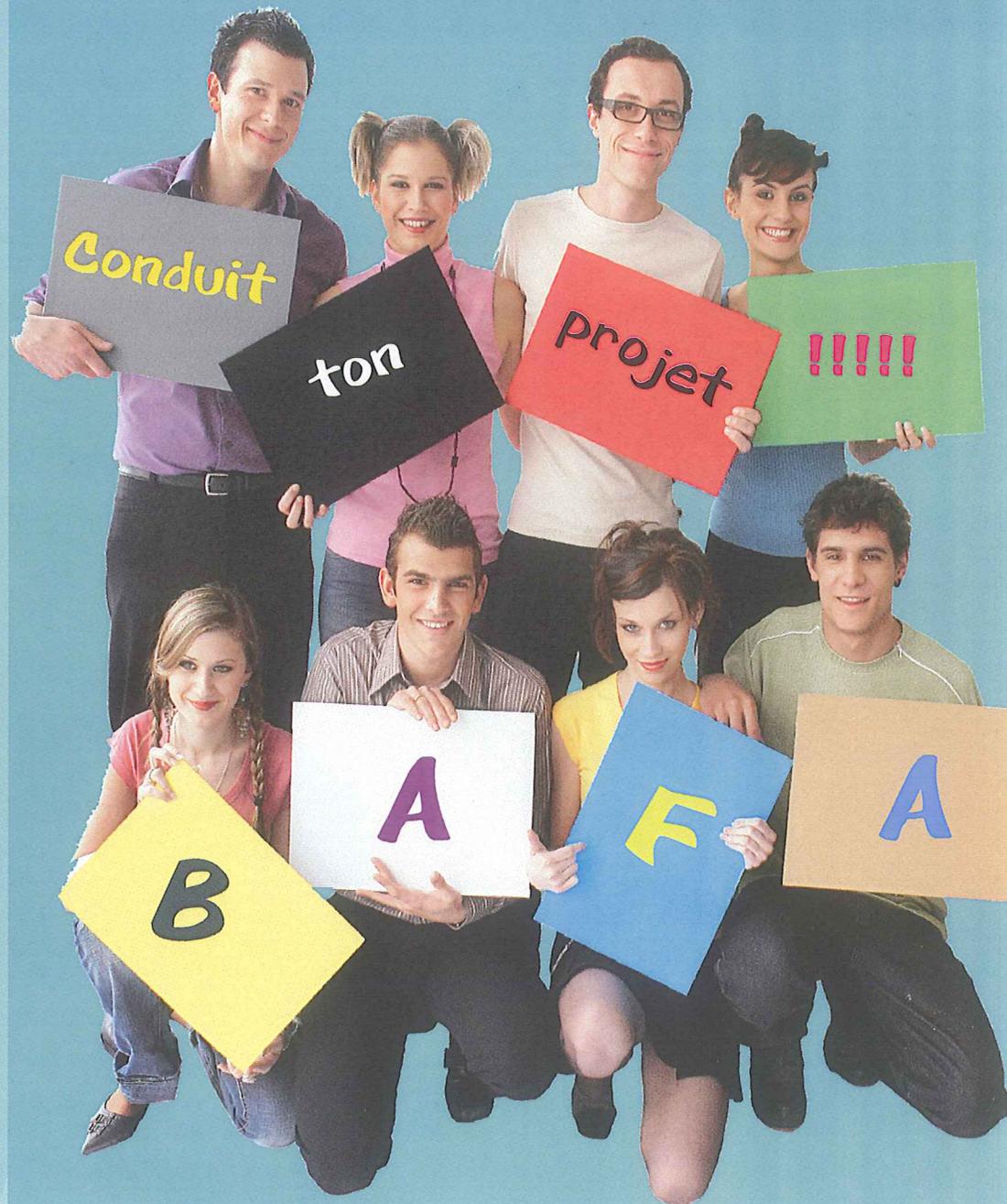
Montant de l'aide accordée par la commission : \_\_\_\_\_

Documents à joindre obligatoirement :

- ✓ justificatif de domicile de - de 3 mois (facture EDF, téléphone),
- ✓ photocopie de la carte nationale d'identité,
- ✓ photocopie de la carte d'étudiant(e) ou certificat de scolarité,
- ✓ photocopie des aides accordées par d'autres organismes,
- ✓ photocopie du courrier informant du rejet du dossier,
- ✓ attestation du stage de base du BAFA,
- ✓ attestation du stage pratique du BAFA,
- ✓ RIB de l'organisme + facture et/ou devis, et/ou courrier de confirmation.



# PROJET COUP D'POUCE



## BAFA

La ville de Saint-Germain-lès-Arpaion donne un «*coup d'pouce*» aux jeunes germinois(es) de 17 à 25 ans qui souhaitent entrer en formation BAFA pour travailler sur des emplois saisonniers auprès des enfants.

Cette aide ne concerne que le stage d'approfondissement du BAFA et ne pourra être attribuée pour des stages déjà effectués ; la prise en charge de la municipalité représente 30 % du montant de ce stage.

Remplissez le formulaire ci-après et retournez-le avec toutes les pièces demandées au Centre de Ressources Jeunesse.

Une fois votre dossier complet, vous serez informé de la date de la commission d'attribution et la décision vous sera notifiée par courrier.



Aide versée dans la limite des crédits disponibles et limitée à une seule fois par demandeur.

### Dossier à remettre au :

Centre de Ressources Jeunesse  
9 rue René Dècle - 91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON  
Tél : 01.60.83.97.03

## BENEFICIAIRE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Tél fixe : .....-.....-.....-.....-..... Tél portable : .....-.....-.....-.....-.....

Date de naissance : .....-.....-..... Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

M@il : \_\_\_\_\_

### Situation familiale :

célibataire

marié(e)

vie maritale

autre, précisez : \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants à charge : \_\_\_\_\_

### Situation scolaire :

étudiant(e)

lycéen(ne)

### Mode de financement du BAFA :

parents

montant : \_\_\_\_\_

apport personnel

montant : \_\_\_\_\_

autres, précisez : \_\_\_\_\_

Pourquoi souhaitez-vous intégrer une formation BAFA ? Quelles sont vos motivations : \_\_\_\_\_

Avez-vous de l'expérience dans l'animation ou auprès des enfants ? (si oui expliquez) : \_\_\_\_\_

Droit FORMATION

Sport



Projets

Culture

## La carte

Nombre de zones : \_\_\_\_\_

Mode de financement de la carte Imagin'R :

- parents                   montant : \_\_\_\_\_  
 apport personnel       montant : \_\_\_\_\_  
 autres, précisez \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur :

Signature des parents (si mineur)

Montant de l'aide accordée par la commission : \_\_\_\_\_

Documents à joindre obligatoirement :

- ✓ justificatif de domicile de - de 3 mois (facture EDF, téléphone),
- ✓ photocopie de la carte nationale d'identité,
- ✓ attestation sur l'honneur de vos parents vous hébergeant,
- ✓ photocopie du document justifiant votre inscription dans une école, ou université ... attestant votre statut de futur étudiant(e)
- ✓ RIB de l'organisme.

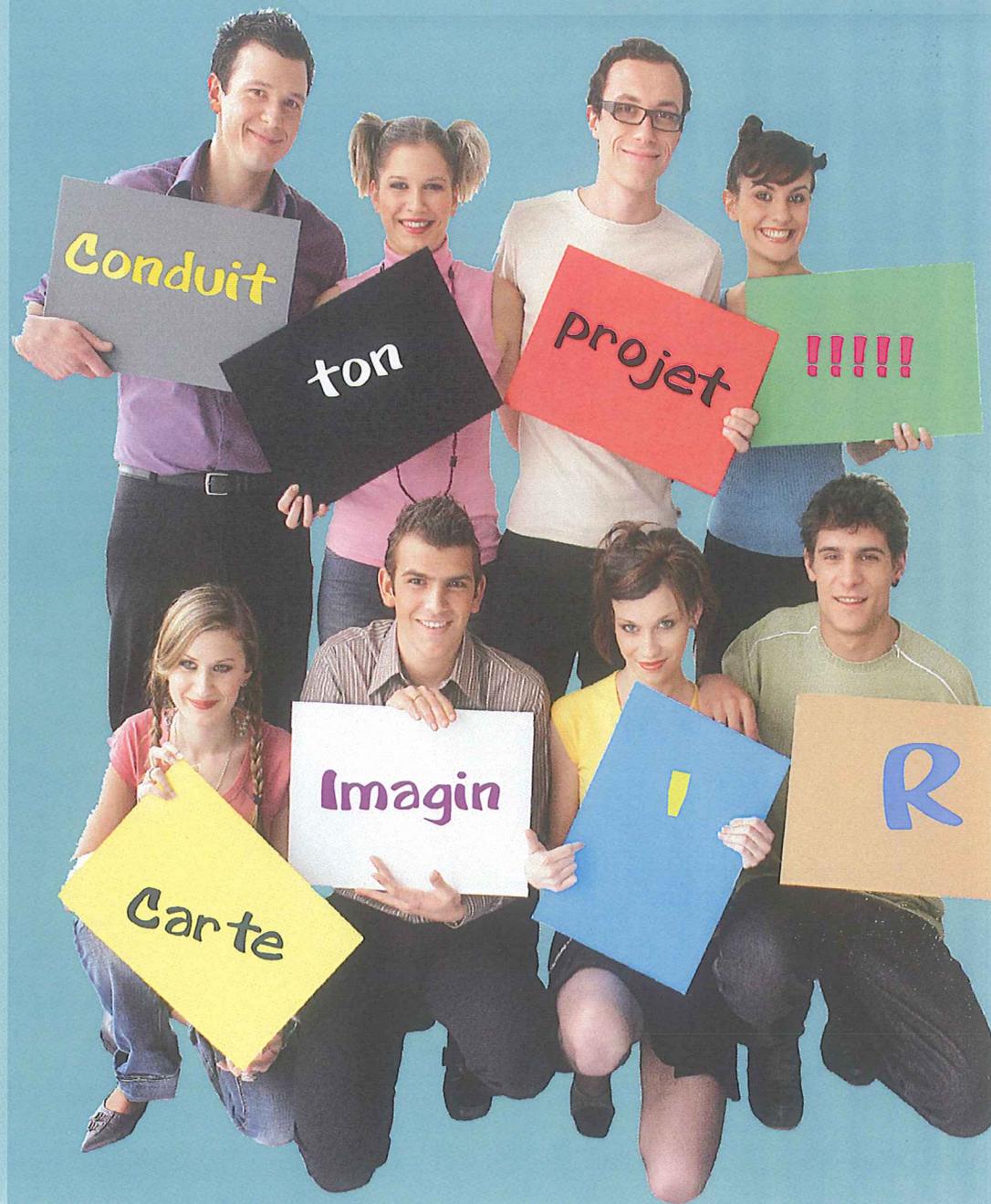
**Vous pouvez joindre tout autre document vous semblant nécessaire.**

Droit **FORMATION**  
Sport

Saint-Germain  
les-Arpajon

Centre de ressources  
jeunesse

## PROJET COUP D'POUCE



## CARTE IMAGIN'R

La ville de Saint-Germain-lès-Arpajon donne un «coup d' pouce» pour le financement de la carte Imagin'R.

Cette aide financière s'applique aux étudiant(e)s germinois ne pouvant prétendre à la subvention départementale.

L'aide représente 20 % du montant de la carte Imagin'R.

Remplissez le formulaire ci-après et retournez-le avec toutes les pièces demandées au Centre de Ressources Jeunesse.

Une fois votre dossier complet, vous serez informé de la date de la commission d'attribution et la décision vous sera notifiée par courrier.



Aide versée dans la limite des crédits disponibles et limitée à une seule fois par demandeur.

### Dossier à remettre au :

Centre de Ressources Jeunesse  
9 rue René Dècle - 91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON  
Té : 01.60.83.97.03

## BENEFICIAIRE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Tél fixe : .....-.....-.....-..... Tél portable : .....-.....-.....-.....

Date de naissance : .....-.....-..... Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

M@il : \_\_\_\_\_

### Situation familiale :

- célibataire  
 vie maritale

- marié(e)  
 autre, précisez : \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants à charge : \_\_\_\_\_

### Situation scolaire :

- étudiant(e)

Etablissement scolaire fréquenté : \_\_\_\_\_

Etudes suivies : \_\_\_\_\_

Droit FORMATION

Sport



Projets

Loisir  
Culture



La ville de Saint-Germain-lès-Arpajon donne un "coup d' pouce", aux germinois(es) de 16 à 25 ans pour la réalisation d'un projet spécifique.



Aide versée dans la limite des crédits disponibles et limitée à une seule fois par demandeur.

Remplissez le formulaire ci-après et retournez-le avec toutes les pièces demandées au Centre de Ressources Jeunesse.

Une fois votre dossier complet, vous serez informé de la date de la commission d'attribution et la décision vous sera notifiée par courrier.

**Dossier à remettre au :**

Centre de Ressources Jeunesse  
9 rue René Dècle - 91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON  
Tél : 01.60.83.97.03

## BENEFICIAIRE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

M@il : \_\_\_\_\_

### Situation familiale :

célibataire

marié(e)

vie maritale

autre, précisez : \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants à charge : \_\_\_\_\_

### Situation scolaire :

étudiant(e)

lycéen(ne)

### Autres aides financières demandées :

Avez-vous sollicité d'autres aides financières ? oui non

Quel est le montant des aides accordées ?

Organismes ? : \_\_\_\_\_

Droit FORMATION Sport Projets

Loisir Culture



Consciente que poursuivre ses études peut représenter un coût financier pour les jeunes, la ville de Saint-Germain-lès-Arpajon donne un "coup d'pouce", aux germinois(es) pour faire face aux besoins spécifiques.

Cette aide financière concerne :

- l'achat de matériel pour les lycéens(nes) et étudiant(e)s n'étant pas en situation d'alternance, et se trouvant dans des filières spécifiques (*esthétique, coiffure, cuisine ...*).
- la participation à un voyage pédagogique (*les voyages de découverte ne seront pas pris en compte dans ce dispositif*).



La participation de la municipalité représente 50 % du budget concerné dans la limite de :

- 100 € pour l'achat de matériels ;
- 200 € pour un voyage d'étude pédagogique.

Remplissez le formulaire ci-après et retournez-le avec toutes les pièces demandées au Centre de Ressources Jeunesse. Une fois votre dossier complet, vous serez informé de la date de la commission d'attribution et la décision vous sera notifiée par courrier.

**Dossier à remettre au :**

Centre de Ressources Jeunesse  
9 rue René Dècle - 91180 SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON  
Tél : 01.60.83.97.03

## BENEFICIAIRE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

M@il : \_\_\_\_\_

### Situation familiale :

célibataire

marié(e)

vie maritale

autre, précisez : \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants à charge : \_\_\_\_\_

### Situation scolaire :

étudiant(e)

lycéen(ne)

### Aide demandée :

achat de matériel spécifique,

participation à un voyage pédagogique.

### Autres aides financières demandées :

Avez-vous sollicité d'autres aides financières ? oui  non

Quel est le montant des aides accordées ? \_\_\_\_\_

Organismes : \_\_\_\_\_

Droit FORMATION Sport Projets

Loisir Culture